

Décision N° CC-DEC-2024-011

17 octobre 2024

OBJET : MARCHÉ CONSTRUCTION D'UNE MAISON DE SERVICES AU PUBLIC A BRETTEVILLE-SUR-LAIZE

Vu la délibération n° CC DEL-2020-082, en date du 24 septembre 2020, portant délégation du Conseil Communautaire vers le Président,

Le présent marché, prévoit la construction d'un bâtiment d'environ 85 m² : 2 bureaux mutualisés, 1 bureau pour l'ADMR, un local d'archives et 1 sanitaire double / PMR, accolé au bâtiment de La Poste.

Vu la proposition de la Commission consultative réunie le 17 septembre 2024,

Le Président de la Communauté de Communes Cingal-Suisse Normande

DÉCIDE

ARTICLE 1 : Désignation des lots et attribution

Lot 1 : Gros œuvre et VRD

- d'attribuer le marché à l'entreprise VISA BTP pour un montant de 55 912,50 € HT selon le DPGF.

Lot 2 : Charpente : murs, charpente et bardages

- d'attribuer le marché à l'entreprise PASQUER pour un montant de 52 800 € HT selon le DPGF.

Lot 3 : Etanchéité

- d'attribuer le marché à l'entreprise DELAUBERT pour un montant de 19 066.50 € HT selon le DPGF.

Lot 4 : Menuiserie extérieure

- d'attribuer le marché à l'entreprise LEBAILLY pour un montant de 13 024.44 € HT selon le DPGF.

Lot 5 : Electricité

- d'attribuer le marché à l'entreprise MASSELIN pour un montant de 17 087.53 € HT selon le DPGF.

Lot 6 : Plomberie et chauffage

- d'attribuer le marché à l'entreprise CELFY pour un montant de 26 998.39 € HT selon le DPGF.

Lot 7 : Placo et faux plafond

- d'attribuer le marché à l'entreprise VOLUTIQUE pour un montant de 22 682.83 € HT selon le DPGF.

Lot 8 : Menuiserie intérieur

- d'attribuer le marché à l'entreprise SERAM pour un montant de 10 375.87 € HT selon le DPGF.

Lot 9 : Peinture

- d'attribuer le marché à l'entreprise SAVARY BOYER pour un montant de 4 333 € HT selon le DPGF.

Lot 10 : Carrelage

- d'attribuer le marché à l'entreprise LC SOLS pour un montant de 10 198.12 € HT selon le DPGF.

ARTICLE 2 : Signature des marchés

De signer les marchés correspondants

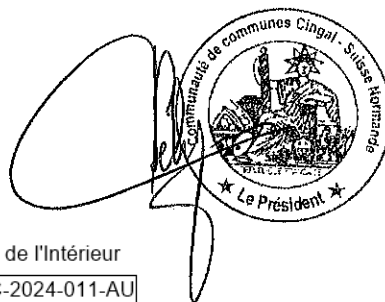
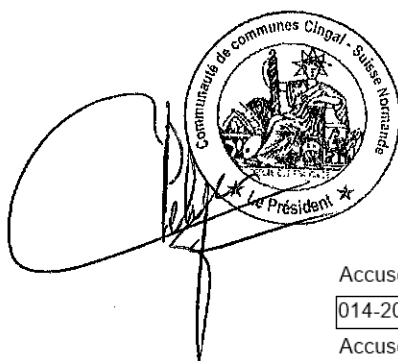
ARTICLE 3 : Communication de la décision

De communiquer cette décision au Conseil Communautaire lors de sa prochaine réunion.

Certifiée exécutoire après transmission à
la Préfecture de CAEN et publication par
voie d'affichage

Pour extrait certifié conforme
le Président

Jacky LEHUGEUR



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200066710-20241017-DEC-2024-011-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/10/2024

Publication : 21/10/2024